

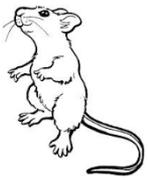


Lutte collective contre le campagnol

Janvier 2015

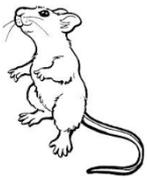


CHAMBRE JURASSIENNE
D'AGRICULTURE



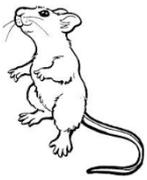
Sommaire

- Introduction
- Objectifs
- Principe de la lutte collective
- Mise en œuvre
- Suivi
- Conclusion



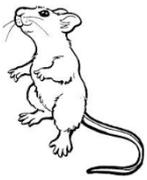
Introduction

- Constat
 - Forte pullulation de 2011 à 2013
 - Faible soutien malgré l'ampleur des dégâts
 - Vide juridique concernant le rongeur
 - Lutte collective fonctionne en Franche-Comté



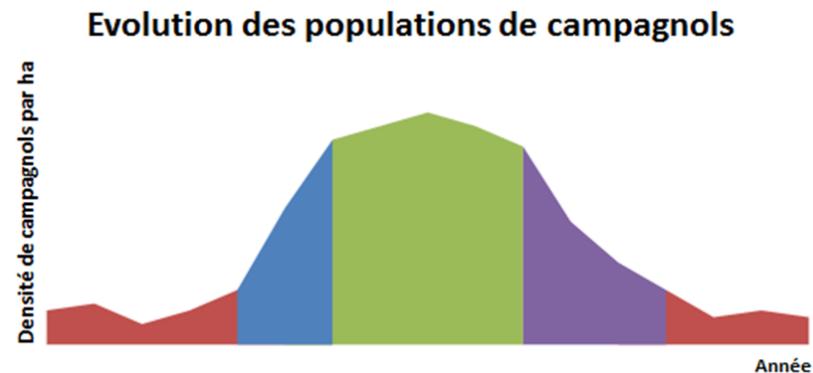
Introduction

- Mesures
 - Lutte collective aux Franches-Montagnes
 - Demande de soutien à l'OFAG pour un projet pilote
 - Définition d'un périmètre de projet

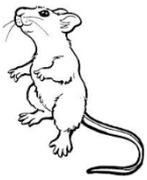


Objectifs

- Diminution de l'importance des pullulations des campagnols terrestres et régulation des populations

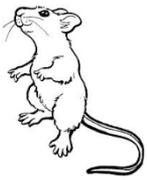


- Maintien de l'autonomie fourragère de l'exploitation



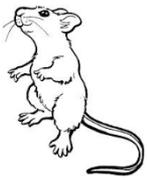
Objectifs

- Diminution des dégâts causés aux prairies
- Diminution des coûts de production (fourrage, semences, produits phytosanitaires, ...)
- Diminution des risques sanitaires pour le bétail
- Garantie d'une meilleure qualité du lait
- Assurance d'un affouragement en conformité avec les AOP Tête de Moine et Gruyère
- Préservation de la biodiversité
- Acquisition de savoir et de nouvelles techniques agricoles



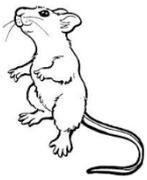
Principe de la lutte collective

- Lutte volontaire sur toute ou partie de la SAU
- Définir plusieurs périmètres de lutte collective sur le territoire des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs
- Mise en place de diverses mesures de lutte directe et indirecte sur le périmètre
 - L'agriculteur choisi les mesures qui correspondent le mieux à son exploitation et aux parcelles concernées



Principe de la lutte collective

- Définition du périmètre
 - Pas de surface minimale ou maximale
 - Barrières naturelles et/ou artificielles
 - forêts, haies, murs en pierres sèches, cours d'eau, village, route, ...
 - Un maximum de SAU du périmètre est concerné par une lutte collective
 - Besoin d'une mobilisation des agriculteurs
 - Les agriculteurs d'un périmètre luttent ensemble sur les parcelles



Principe de la lutte collective

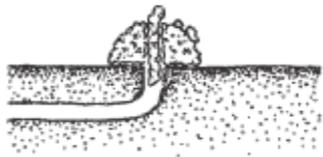
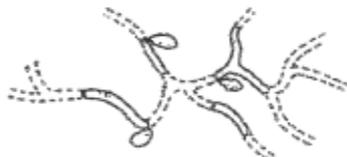
- Lutte permanente
 - Lutte préventive et non pas curative
 - Traitement où il y a l'apparition de foyers
 - A toute saison
 - Continue au fil des années

Une lutte collective est efficace que si elle est pratiquée continuellement, avec diverses mesures et surtout lorsque les populations de campagnols sont basses

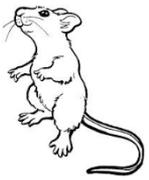
Lutte collective contre le campagnol



Principe de la lutte collective

	A TAUPE NOIRE (<i>TALPA EUROPEA</i>)	B CAMPAGNOL TERRESTRE (<i>ARVICOLA TERRESTRIS</i>)	C CAMPAGNOL DES CHAMPS (<i>MICROTUS ARVALIS</i>)
<i>Dessins Bänder Natur-Museum Chur</i>			
Longueur tête-corps Poids Régime alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - 12-15 cm - 65-120 g - Vers de terre ou insectes trouvés sur son passage 	<ul style="list-style-type: none"> - 12-16 cm - 60-120 g - Racines ou parties vertes des plantes prélevées depuis sa galerie 	<ul style="list-style-type: none"> - 8-11 cm - 20-30 g - Ecorces ou parties vertes des plantes prélevées en surface; également granivore
Taupinière	 Grosses taupinières hémisphériques alignées	 Taupinières aplaties distribuées irrégulièrement	 Terre rejetée à l'orée des trous
Système de galerie	 Vaste réseau de galeries souterraines	 Galeries souterraines sans cesse réaménagées	 Nombreux orifices reliés par des coulées semi-ouvertes

Lutte collective contre le campagnol



Principe de la lutte collective

La taupe

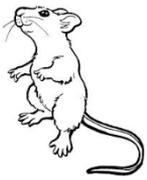


Le campagnol terrestre



Le campagnol des champs





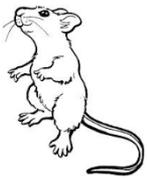
Principe de la lutte collective

LA BOITE À OUTILS

- Lutte directe
 - Elimination des campagnols et des taupes par l'Homme
- Lutte indirecte
 - Destruction des galeries
 - Favoriser les prédateurs
 - Gestion des herbages
 - Culture de céréales



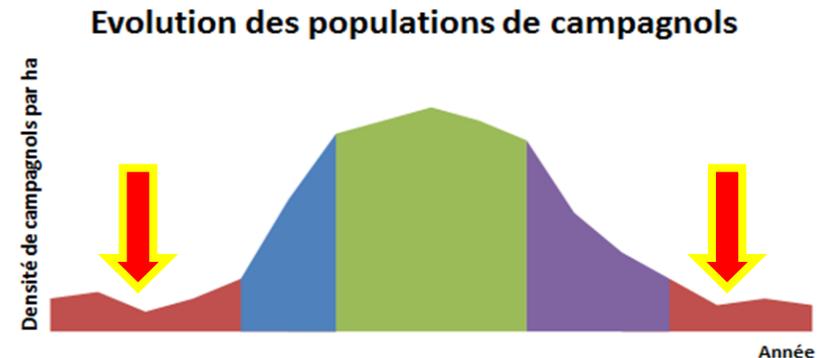
Lutte collective contre le campagnol



Principe de la lutte collective

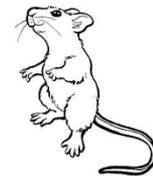
La lutte directe

- Elimination des campagnols et des TAUPES par l'Homme
 - empoisonnement
 - gazage
 - piégeage
 - inondation des galeries



Uniquement lorsque les populations sont basses (viser les foyers de démarrage)

- Début des interventions dès la fonte des neiges (reproduction du campagnol dès le mois de mars)
 - un couple au printemps donne 100 individus en automne



Principe de la lutte collective

La lutte directe

- Piégeage
 - Piège pince, Topcat (difficile pour piéger les taupes)
 - Efficace mais gourmand en temps
- Machine à gazer
 - Touche surtout les campagnols
 - Efficace sur les nids
 - Uniquement quand la terre est humide
- Inondation des galeries au lisier
 - Selon la forme du terrain
 - A tester !

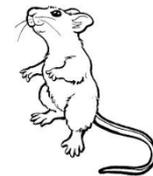




Principe de la lutte collective

La lutte directe

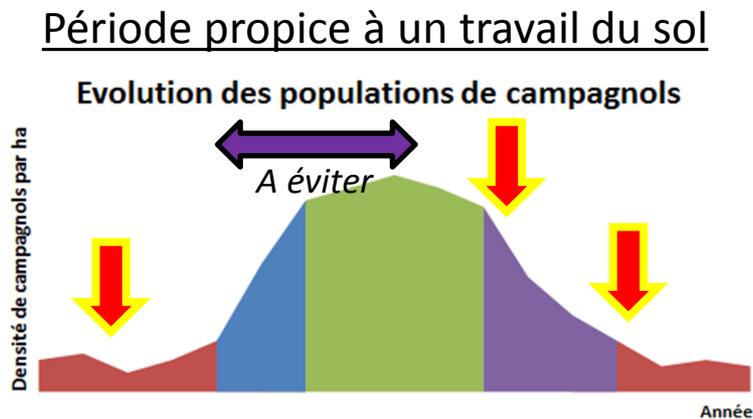
- Empoisonnement
 - Utilisation de gaz toxique (pilules à placer dans les galeries et qui agissent au contact de l'humidité)
 - Idéal contre la taupe
 - Uniquement sur les foyers de démarrage
 - Précautions requises lors de l'utilisation
 - *Blé empoisonné (sous réserve d'autorisation)*
 - *Uniquement sur les foyers de démarrage*
 - *Utilisation à faible dose afin d'éviter l'empoisonnement d'autres animaux*
 - *Autorisation du Service phytosanitaire cantonal requise*



Principe de la lutte collective

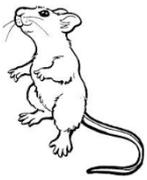
La lutte indirecte

- Destruction des galeries
 - Pâturage du bétail (en continu)
 - Décompactage du sol
 - Travail du sol



→ Maximiser le dérangement des campagnols !

La destruction des galeries mène la vie dure aux campagnols et permet de localiser les zones d'activité des rongeurs en vue d'une lutte directe



Principe de la lutte collective

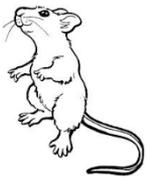
La lutte indirecte

Actisol



Rouleau à plots





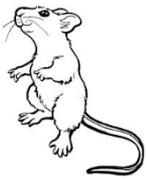
Principe de la lutte collective

La lutte indirecte

- Favoriser les prédateurs → Les généralistes
Renards, rapaces nocturnes et diurnes, fouines, chat, ...
- Exerce une pression continue sur les campagnols
- Besoin d'un paysage avec des habitats hétérogènes
 - Haies denses (avec bandes herbeuses)
 - Mise en place de céréales
 - Installation de perchoirs et de nichoirs pour les rapaces



Lutte collective contre le campagnol



Principe de la lutte collective

La lutte indirecte

- Favoriser les prédateurs → Les spécialistes

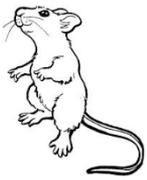
Belette, hermine, ...

→ Leur population suit celle des campagnols

→ Domine en milieu ouvert

- Haies denses avec bandes herbeuses
- Tas de pierres et de bois
- Mise en place de céréales

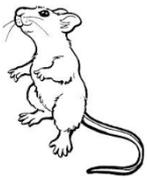




Principe de la lutte collective

La lutte indirecte

- Gestion des herbages
 - Passage de la herse à prairie au printemps (localiser les foyers actifs)
 - Alternance fauche/pâture
 - Pâture d'automne (minimiser les refus)
 - Broyage ou fauche des refus en automne
- La hauteur de l'herbe devrait être de 8 à 10 cm au maximum à l'entrée de l'hiver
 - Evite les gardes mangers
 - Diminue la couche isolante
 - Favorise la prédation
 - Bénéfique pour la repousse au printemps



Principe de la lutte collective

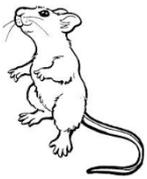
La lutte indirecte

- Culture de céréales
 - Détruit les galeries
 - Favorise les prédateurs
 - Renouvèle les herbages
 - Récolte de paille
 - Mise en valeur du grain



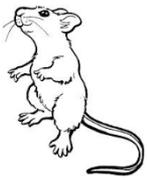
**La part de céréales devrait s'élever être de
5 à 15 % de la SAU concernée par la lutte**

→ Le travail du sol (labour ou vibro) met une grande pression sur les campagnols. Seules les taupes subsistent dans les sols travaillés.



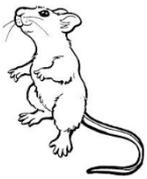
Mise en œuvre

- Annonce des agriculteurs intéressés
- Premières esquisses de périmètre de lutte
- Encouragement des voisins à lutter collectivement
- Définition des périmètres de lutte
- Recrutement d'agriculteur supplémentaire dans le périmètre



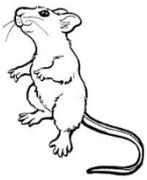
Mise en œuvre

- Elaboration et signature des contrats de lutte avec les agriculteurs
 - Quelles parcelles sont engagées dans la lutte ?
 - Quelle surface est engagé dans la lutte ?
 - Quelle est la durée de l'engagement ?
 - Quelles mesures de lutte est-ce que l'agriculteur souhaite mettre en place ?
 - Sélection à partir de la «**boite à outils**» en fonction :
 - du temps à disposition
 - de la structure de l'exploitation



Mise en œuvre

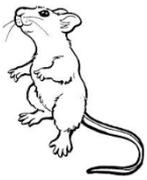
- Spécificités du contrat encore à définir avec les agriculteurs
 - Nombres minimums de mesures à appliquer ?
 - Par ex : 3 mesures à choix par parcelles
 - Mesures obligatoires ?
 - Par ex: perchoir, nichoir, lutte direct, ...
 - Apport financier des agriculteurs ?
 - Financement partiel du matériel de lutte, des produits, ...
Par ex: équivalent à une demi balle ronde par hectare



Mise en œuvre

- Spécificités du contrat encore à définir avec les agriculteurs
 - Bénéfice de l'agriculteur en cas de lutte collective ?
 - Aide externe pour la lutte (civilistes, camps de jeunes, requérants d'asile, ...)
 - Matériel de lutte à disposition gratuitement
 - Conseils de la FRI en matière de gestion des herbages
 - Autorisation spéciale en cas de traitements

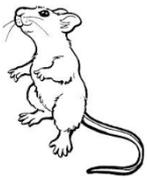
Lutte collective contre le campagnol



Suivi

- Une demande de soutien a été déposée à l'OFAG pour la mise en place d'un projet pilote de lutte contre les campagnols
 - Demande approuvée
 - Soutien de la partie vulgarisation, récolte et mise en valeur des données
- Contact avec le PNRD pour trouver des synergies avec leur projet sur l'évolution des campagnols
 - Aide à la cartographie des périmètre de lutte
 - Récolte de données sur les périmètres de lutte collective
 - Autres synergies à développer (céréales ?)
- Une participation des communes et du canton à la lutte collective est indispensable
 - Forme de participation à définir

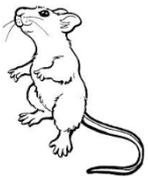
Lutte collective contre le campagnol



Suivi

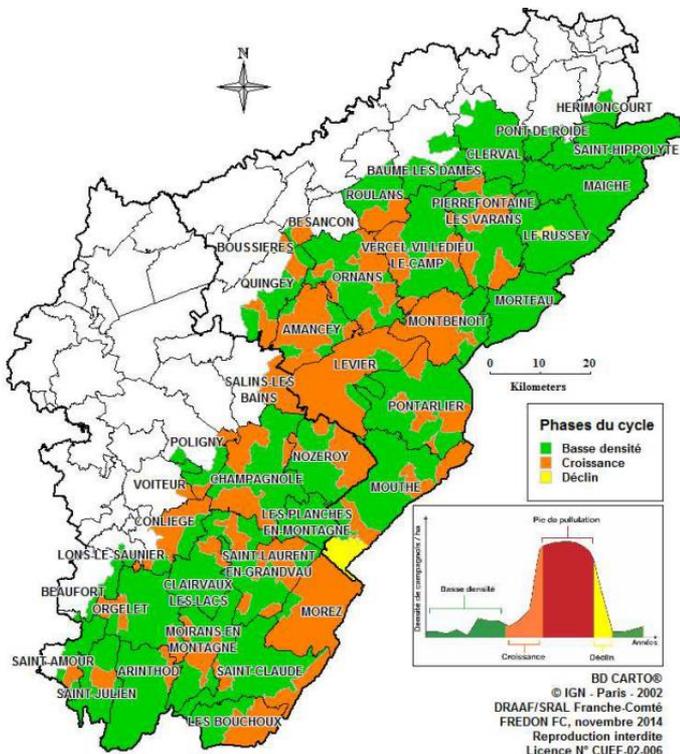
- Un animateur est nécessaire pour assurer le suivi du projet
- Rôle de l'animateur
 - Définition du périmètre de lutte
 - Contact avec les agriculteurs (établissement des contrats, ...)
 - Analyse de l'évolution des populations de campagnols sur les secteurs de lutte (1-2 fois par an)
 - Surveillance du territoire afin d'estimer le degré d'infestation des campagnols et des taupes (1 fois par an)
 - Mise en valeur des données et information des agriculteurs sur les actions à mener sur le terrain
 - Gestion du matériel de lutte
 - Gestion des aides externes potentielles
 - Assurer le lien entre les agriculteurs et les institutions

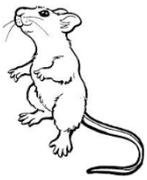
Lutte collective contre le campagnol



Suivi

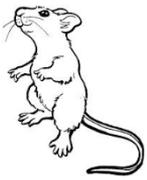
- Exemple de la FREDON FC





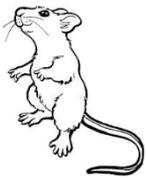
Conclusion

- L'évolution de l'agriculture (technique et politique) est certainement favorable au développement du campagnol
 - **Il faut réagir**
- La lutte contre le campagnol doit faire partie intégrante de la conduite du système fourrager
 - **Changement des habitudes dans le but de garantir une autonomie fourragère de l'exploitation**



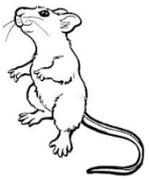
Conclusion

- Motivation et intérêt des agriculteurs
→ **Indispensable**
- Penser lutte raisonnée à basse densité
→ **Vider les foyers de démarrage**
→ **Maitrise aisée lorsque le risque de pullulation est faible**
- Lutte efficace uniquement si elle est pratiquée continuellement
→ **Intervenir en permanence où ça bouge**

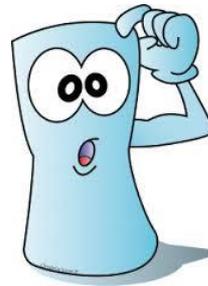


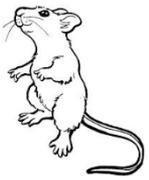
Conclusion

- Il n'y a pas une solution miracle contre les campagnols mais plusieurs mesures à appliquer
 - **Agir sur les causes et non pas sur les conséquences**
- Les résultats ne seront pas visibles après 2 ans !
 - **Travail et récolte des bénéfices sur la durée.**
- Du côté français, les agriculteurs qui luttent depuis plusieurs années n'ont plus de dégâts majeurs dus aux campagnols !
 - **La lutte collective porte ses fruits**



Seul face au désastre ?





NON ! Luttons collectivement

